

REPORTING MENSUEL

*Pilotage / Activité / Finance / Risques / Exécution
Coopérative Plateforme La Genèse*

PRÉAMBULE

Le présent Reporting mensuel constitue le cadre standard de remontée, de lecture, de consolidation et de pilotage mensuel de l'activité de La Genèse.

Il organise la lecture mensuelle de l'exécution, de la performance, des flux, des risques, des écarts, des arbitrages et des priorités.

Il a pour fonction de :

- consolider l'activité mensuelle,
- suivre les exécutions,
- identifier les écarts,
- piloter les risques,
- suivre les flux,
- objectiver les arbitrages,
- renforcer la lisibilité exécutive,
- soutenir la décision.

TITRE I — OBJET ET PÉRIMÈTRE

Article 1 — Objet

Le présent Reporting a pour objet d'organiser la lecture mensuelle de l'activité de La Genèse.

Article 2 — Périmètre

Le Reporting couvre mensuellement : activité, opérations, finance, exécution, conformité, risques, arbitrages et priorités.

Article 3 — Opposabilité

Le présent Reporting constitue le support mensuel standard de pilotage de La Genèse.

TITRE II — STRUCTURE DU REPORTING

Article 4 — Activité

Le Reporting présente l'état de l'activité du mois.

Article 5 — Exécution

Le Reporting présente l'état d'avancement des actions, chantiers et priorités.

Article 6 — Finance

Le Reporting présente l'état des flux, dépenses, engagements et écarts financiers.

Article 7 — Risques

Le Reporting présente les risques, tensions, fragilités et points de vigilance.

Article 8 — Conformité

Le Reporting présente les écarts, alertes, non-conformités et points de contrôle.

TITRE III — PILOTAGE

Article 9 — Arbitrages

Le Reporting formalise les arbitrages du mois.

Article 10 — Priorités

Le Reporting fixe les priorités du mois suivant.

Article 11 — Décisions

Le Reporting formalise les décisions structurantes.

TITRE IV — CONTRÔLE ET TRAÇABILITÉ

Article 12 — Consolidation

Le Reporting fait l'objet d'une consolidation mensuelle.

Article 13 — Traçabilité

Le Reporting doit être daté, versionné et archivé.

Article 14 — Contrôle

Le Reporting peut faire l'objet d'un contrôle de cohérence ou de conformité.

TITRE V — DISPOSITIONS FINALES

Article 15 — Révision

Le présent Reporting peut être ajusté selon les besoins de pilotage.

Article 16 — Référentiel

Le présent Reporting constitue le format mensuel standard de pilotage de La Genèse.

CLAUSE FINALE

Le présent Reporting ne constitue pas une simple remontée d'information.

Il constitue l'outil mensuel de lecture, d'arbitrage et de pilotage de La Genèse.

Il garantit que l'activité du mois repose sur les faits, les écarts et les décisions.